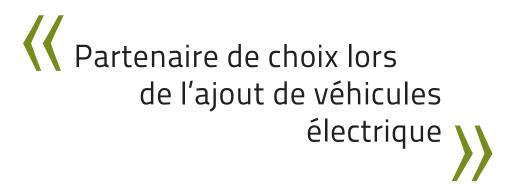




Mot du directeur





Comme vous le savez probablement déjà, en mai 2012, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a signé une entente avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) dans le cadre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec. Cette entente confère au CGER le mandat d'assurer la promotion des véhicules électriques auprès des villes et municipalités ainsi que l'intégration de 100 véhicules électriques auprès des ministères et organismes.

C'est avec fierté que le CGER est partie prenante du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques. Notre expertise et notre leadership contribuent ainsi à soutenir l'action du gouvernement ainsi que celle du ministère des Ressources naturelles dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour les générations futures.

Cette collaboration démontre l'engagement gouvernemental en faveur du développement durable ainsi que la capacité et la volonté de deux organismes publics à collaborer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux, et ce, au profit de tous.

Soucieux de vous offrir un service de qualité et de vous soutenir dans la gestion de votre parc de véhicule, nous avons jugé opportun de consacrer presque entièrement cette édition de l'Info CGER à notre offre de service en matière de véhicules électriques. Vous y obtiendrez les informations nécessaires afin de vous aider à prendre une décision éclairée en ce qui concerne l'ajout de véhicules électriques à votre parc. Je vous invite d'ailleurs à communiquer avec votre conseiller à la clientèle qui se fera un plaisir de vous fournir tous les renseignements souhaités à ce sujet.

Paul-Yvan Deschênes

Directeur

UN PARTENAIRE DE CHOIX

Les avantages de faire affaires avec nous lors de l'ajout de véhicules électriques

- Obtenir des coûts de location à un taux avantageux comparables à un véhicule à essence conventionnel.
- Obtenir un rabais pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge.
- Bénéficier des avantages de la location clés en main qui vous assure la tranquillité d'esprit.



Ce que nous pouvons faire pour vous :

- Nous sommes en mesure d'effectuer une analyse de vos besoins et de vous proposer le véhicule qui y répondra le mieux.
- Nous assurons la disponibilité des véhicules et assumons la gestion administrative de la subvention gouvernementale.
- Nous assurons le soutien lors de l'achat et de l'installation de bornes de recharge.

FAIRE AFFAIRE AVEC VOUS!

Changement d'adresse

Vous déménagez Vous changez de numéro de téléphone Vous changez de courriel

N'oubliez pas de nous en aviser puisqu'il est important pour nous de garder contact avec vous!

Vous pouvez nous faire parvenir vos nouvelles coordonnées en joignant le Centre administratif :

Téléphone : 1 866 275-0241 / 418 643-5430 Télécopieur : 418 528-5582 Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca





Ces véhicules sont actuellement

MITSUBISHI I-MIEV FORD FOCUS

ÉLECTRIQUE

NISSAN LEAF SL







Moteur	Électrique de 49 kW	Électrique de 107 kW	Électrique de 80 kW
Autonomie électrique	Environ 155 km *	Environ 160 km*	Environ 160 km*

Autonomie totale

Batterie	Lithium-ion de 16 kWh	Lithium-ion de 23 kWh	Lithium-ion de 24 kWh
Temps de recharge 110 V	Environ 22 heures	Environ 20 heures	Environ 21 heures
Temps de recharge sur une borne de recharge 240 V	Environ 7 heures	Environ 4 heures	Environ 4 heures
Port de branchement	 110 volts / câble de recharge 240 volts / borne de recharge ChaDeMo (400 volts DC) 	 110 volts / câble de recharge 240 volts / borne de recharge 	 110 volts / câble de recharge 240 volts / borne de recharge ChaDeMo (400 volts DC)

^{*} L'autonomie électrique dépend de plusieurs facteurs, dont les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie.

Vous le savez, le domaine des transports est grandement interpellé dans l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre ainsi que par le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques qui vise à donner aux véhicules électriques une place importante dans le système des transports québécois.

Notre préoccupation environnementale nous a conduit à développer une offre de service en matière de véhicules électriques ainsi que de suivre les tendances et nouveautés de ce marché.

disponibles et offerts à notre clientèle.

CHEVROLET VOLT

TOYOTA

PRIUS
HYBRIDE BRANCHABLE

Nouveauté



FORD

FUSION ENERGI HYBRIDE BRANCHABLE



FORD

C-MAX ENERGI HYBRIDE BRANCHABLE



		1-	
	7	A	
-		0 =	U

Électrique de 111 kW

Génératrice embarquée mue

par un moteur à essence de 1,4 litre - autonomie de **500 km**

Environ 60 km*

_			
Electric	IIIe d	le 60	kW.
LICCUIT	uc c		IX V V

Environ 25 km*

Moteur à essence de 1,8 litre
permettant une consommation
en mode hybride de
4,7 l/100 km - autonomie de
853 km

Électrique de 88 kW

Environ 32 km*

Moteur à essence de 2,0 litres permettant une consommation en mode hybride de 2,35 l/100 km - autonomie de 997 km

Électrique de 88 kW

Environ 32 km*

Moteur à essence de 2,0 litres permettant une consommation en mode hybride de 2,35 l/100 km - autonomie de 997 km

Lithium-ion de 7,6 kWh

• 110 volts / câble de recharge

Lithium-ion de 16 kWh

Environ 10 heures

Environ 4 heures

- 240 volts / borne de recharge
- 110 volts / câble de recharge

Lithium-ion de 4,4 kWh

Environ 3 heures

Environ 1,5 heure

- 240 volts / borne de recharge
- 110 volts / câble de recharge

Lithium-ion de 7,6 kWh

Environ 7 heures

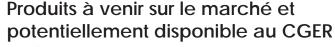
Environ 2,5 heures

- 240 volts / borne de recharge
- 110 volts / câble de recharge

Environ 7 heures

Environ 2,5 heures

 240 volts / borne de recharge





Chevrolet Spark
Honda Fit
Honda Accord branchable
Mitsubishi Outlander branchable

Nissan e-NV200 Toyota RAV4 VIA Motors VTrux Volkswagen E Golf

Notre Clentèle



Depuis mai 2012, le CGER travaille activement à faire la promotion de sa nouvelle offre de service concernant les véhicules électriques. Déjà, en mars 2012, nous étions heureux d'annoncer la signature de notre première location clés en main avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour deux véhicules électriques, soit deux Ford Focus et avec la Ville de Victoriaville pour trois véhicules électriques, soit deux Chevrolet Volt et un Ford Focus. Depuis, nous avons signé des ententes de location avec la Ville de Saint-Constant, la Ville de Mascouche, la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton et la Ville de loliette.

Du côté des ministères et organismes, des ententes ont été signées avec le ministère des Transports, le mInistère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Finances et de l'Économie, le ministère des Ressources naturelles, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, Héma-Québec et certains centres de santé et de services sociaux.

MINISTÈRES ET ORGANISMES

50 véhicules en service ou avec bons de commande signés

- Chevrolet Volt (38)
- Ford Focus (1)
- Toyota Prius (8)
- Mitsubishi I-Miev (2)
- Ford Transit Connect (1)

MUNICIPALITÉS

14 véhicules en service ou avec bons de commande signés

- Chevrolet Volt (3)
- Ford Focus (11)

Véhicules démonstateurs disponibles ou en commande : 16

BORNES

43 bornes installées ou en installation

- Ministères et organismes (32)
 - sans contrôle d'accès (26)
 - avec contrôle d'accès (6)
- Municipalités (11)
 - sans contrôle d'accès (11)

TÉLÉMÉTRIE

Télémétrie installée sur 19 des 25 véhicules prévus :

- Chevrolet Volt (10)
- Ford Focus (6)
- Mitsubishi I-Miev (3)

À faire: Toyota Prius branchables (6)



Chaque jour, des milliers de travailleurs se rendent vulnérables en intervenant en bordure de route ou sur les voies de circulation pour protéger des usagers de la route. La mesure du corridor de sécurité, entrée en vigueur depuis le 5 août dernier, vise à protéger ces personnes qui risquent leur vie pour protéger celle des autres.

Connu dans une majorité d'États américains et certaines provinces canadiennes sous le nom de Move Over Law, le corridor de sécurité correspond à l'espace que le conducteur d'un véhicule routier doit laisser, dans certaines circonstances, entre son véhicule et celui qui est immobilisé en bordure de route ou sur celle-ci.

Quand le corridor de sécurité s'applique-t-il?

La manœuvre du corridor de sécurité doit être exécutée quand un véhicule d'urgence, un véhicule de surveillance

ou une dépanneuse est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés.

La manœuvre générale consiste, pour le conducteur, à créer un corridor de sécurité en ralentissant, puis en s'éloignant du véhicule immobilisé, après s'être assuré de pouvoir le faire sans danger. Au besoin, il peut s'immobiliser pour ne pas mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes.

Une amende de 200 \$ à 300 \$ et 4 points d'inaptitude sont prévus en cas de non respect de cette mesure.

Consultez le site **corridordesecurite.gouv.qc.ca** pour en savoir plus et visionner une vidéo présentant quatre exécutions de la manœuvre dans des situations différentes.

RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ, VOUS CONTRIBUEREZ AINSI À PROTÉGER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT!



LE SAVIEZ-VOUS?

M. Paul-Yvan Deschênes, directeur du CGER, a été nommé administrateur de Mobilité électrique Canada (MÉC) pour représenter le secteur des utilisateurs. En effet, à la suite de la Conférence EV2012VÉ de MÉC tenue à Montréal en octobre 2012, un nouveau conseil d'administration a été formé.

La présence de M. Deschênes à ce conseil d'administration démontre bien la volonté de notre organisation de soutenir et de promouvoir l'électrification des transports.

Mobilité électrique Canada (MÉC) c'est...

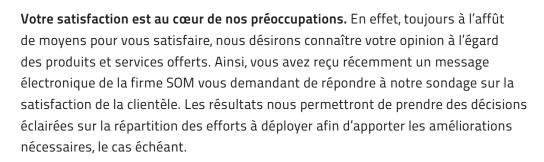
Mobilité électrique Canada est une association nationale à but non lucratif vouée exclusivement à la promotion de la mobilité électrique comme solution durable à la réalisation des objectifs énergétiques et environnementaux croissants du Canada.

La mission de MÉC consiste à appuyer ses membres dans la promotion de l'adoption des technologies de mobilité électrique par les Canadiens. MÉC considère le transport électrique comme partie intégrante de la quête du transport durable. De plus, MÉC désire positionner le Canada en tant que chef de file mondial dans le développement et la mise en œuvre de la mobilité électrique à travers tous les modes de transport.*

*Source : site Internet MÉC http://www.emc-mec.ca/frn/about.php

SONDAGE S





Votre opinion est importante pour nous!



Votre Dossier client au bout de vos doigts...

Accessible par le biais de notre site Internet, le *Dossier client* est un service en ligne et sécurisé qui vous permet d'accéder en tout temps aux renseignements vous concernant, à savoir, ententes, factures de location et des bons de travail, factures de carburant ainsi que le détail des transactions. Vous pouvez ainsi consulter vos informations directement à l'écran ou les imprimer. Comme le *Dossier client* constitue pour vous un outil de gestion fort utile, nous le mettons à votre disposition afin de vous soutenir dans la gestion de votre parc de véhicules.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet au www.cger.mtq.gouv.qc.ca pour accéder à votre Dossier client.



Le bulletin Info CGER est publié par le Secteur des communications

1170, boul. Lebourgneuf, bureau 110 Québec (Québec) G2K 2E3

Téléphone : 418 643-5430 Télécopieur : 418 528-5582 Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca Site Internet : http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca

Centre de gestion de l'équipement roulant